

Pour le Maire et par délégation,
Madame Stéphanie MACZUHA
Directrice Générale des Services

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 juin 2024

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 3 Présents : 24 Qui ont pris part au vote : 24 QUORUM : 13</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 17 juin à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 06.06.2024 <u>Date d'affichage</u> 06.06.2024</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Pascal ROUSSEAU, DELEMER Bernard, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Éric EGO, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Mélanie DELANNOIS Audrey VERHAEGHE (arrivée à 19h02), Sandrine SPARTY, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN ABSENT : ABSENTS EXCUSÉS : ONT DONNÉ PROCURATION : Donato MIRAGLIA, Martine DELZENNE, Frédérique FERREIRA SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n°60/2024/LM/SM

Objet : Création d'un dispositif d'aide pour les jeunes souhaitant passer le Bafa et/ou le permis de conduire

Rapport :

La ville de Marchiennes souhaite développer une politique jeunesse ambitieuse et être en plein soutien des jeunes marchiennois entre 16 et 21 ans.

Aussi, la collectivité souhaite les aider, dans la mesure de ses moyens (maximum 10 jeunes / an), à passer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur ou d'amorcer un Permis de Conduire.

Le premier permettant aux jeunes de trouver un travail dans l'animation pendant ses études et le deuxième de se déplacer lors d'une poursuite d'étude ou dans la recherche d'un premier emploi.

Cette bourse de 300 euros sera attribuée selon des critères définis comme suit après :

- Etre marchiennois
- Etre âgé entre 16 et 21 ans
- Attester d'être à une formation de Bafa ou au Permis de Conduire

- Passer un entretien avec un jury paritaire (composé de chefs de service et d'élus)
- Effectuer 30 heures au sein des services municipaux.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le 25 JUN 2024
ID : 059-215903758-20240624-2024_SMA_982-DE

Ce dispositif à l'initiative de l'équipe municipale sera intitulé « Coup de Pouce Jeunesse ».

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la création de ce dispositif.

Pour le Maire et par délégation,
Madame Stéphanie MACZUHA
Directrice Générale des Services

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que ce projet présente un fort intérêt pour aider la jeunesse marchiennoise à trouver un premier emploi soit à financer un permis de conduire,

Le Conseil Municipal, après discussion, décide de !

Article 1 : décide de créer le dispositif « Coup de Pouce Jeunesse » tel que présenté.

Article 2 : dit que les dépenses seront imputées sur le chapitre correspondant au budget 2024

Vote du Conseil Municipal : Unanimité Majorité

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ